

- **En 2020**

SISP	Nb de logements	Partenaires	Durée initiale et/ou Prolongation	Profil des occupants
Comensia	7	Ilôt et Bruss Help : projet "ISSUE"	30/09/2020	Personnes sans-abri
Everecity	17	Communa et Bruss Help COCOM pour la partie subventions	Jusque fin 2024	Personnes sans-abri
Log'Iris	3	Ilôt et Bruss Help : projet "ISSUE"	30/09/2020	Personnes sans-abri

- **En 2021**

SISP		Nb de logements	Partenaires	Durée initiale et/ou prolongation	Profil des occupants
Logement Bruxellois		24	Pour les log Rue Haute : Fébul et le Refuge Pour les log Philantropie : Convivence et Aprèstoe	Jusque fin 2024	Personnes accompagnées par les associations mentionnées
Foyer Schaerbeekois		18 et extension possible pour 3 logements supplémentaires	Rue du Tilleul 46-48 et 50 Fébul et l'ASBL 123 logements	Jusqu'au 31/12/2024	Personnes accompagnées par les associations mentionnées

- **En 2022**

SISP	Nb de logements	Extension	Partenaires	Durée initiale et/ou Prolongation	Profil des occupants
Everecity	17 (logements mis en occupation précaire en 2020)	7 dont 1 pour faire un local communautaire	Communa et Bruss Help  COCOM pour la partie subventions	Jusqu'au 31/03/2028	Personnes sans-abri
Le Logement Molenbeekois	16		Pour les logements Avenue Dubrucq 184-198 : Communa	Jusqu'en juin 2024	Personnes accompagnées par les associations mentionnées

- **En 2023**

SISP	Nb de logements	Partenaires	Durée initiale et/ou Prolongation	Profil des occupants
Le Logement Molenbeekois	Ajout de 6 logements et suppression de 6 logements à l'occupation déjà approuvée pour DUBRUCQ en 2023	Communa	Jusqu'en juin 2024	Personnes accompagnées par les associations mentionnées
Comensia	6	Asbl BelgiumKitchen en collaboration avec la plateforme citoyenne BELREFUGÉES	Jusqu'au 30/04/2024	Personnes accompagnées par les associations mentionnées

Le Logement Molenbeekois	15	FEBUL	Janvier 2026	Personnes accompagnées par les associations mentionnées
Comensia	2	CPAS de Berchem Ste-Agathe	31/08/2024	<p>tous les berchemois qui se trouvent dans une situation de fragilité absolue au niveau de leur logement. Les critères pour y accéder au niveau du CPAS sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Domicile déclaré insalubre ou inhabitable</li> <li>• Avis d'expulsion</li> <li>• Conflit familial grave accompagné de violence conjugale avérée</li> <li>• Situation de sans abris</li> <li>• Être en ordre de séjour</li> </ul> <p>Il s'agit bien de logements destinés à un hébergement d'urgence.</p>